Réf. Farde e-Assemblées : 2683515

N° OJ : **55**

Projet d'Arrêté - Conseil du 01/12/2025

Objet : Contrat de Quartier Durable "Versailles".- Opération 3.1 "Made in Versailles".- 3ème édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Evaluation des dossiers de candidature.- Rapport du comité d'avis.- Sélection et notification des projets lauréats.- Octroi des subsides.- Dossier de référence 2025/2005.

Au Collège,

Considérant que l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » figure au programme du Contrat de Quartier Durable Versailles, adopté par le Conseil communal le 5 septembre 2022 et approuvé par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 8 décembre 2022, dont notification à la Ville de Bruxelles en date du 3 janvier 2023.

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir et encourager des initiatives locales par l'octroi d'une subvention aux habitant.e.s, écoles et associations engagé.e.s dans la mise en œuvre d'actions pouvant avoir un impact positif sur la qualité de vie et la cohésion sociale dans le quartier Versailles ;

Vu sa décision, du 02/06/2025 adoptant le règlement du 3e appel à initiatives citoyennes et associatives "Made in Versailles".

Considérant que l'appel à projets a été organisé du 04/07/2025 au 22/09/2025 avec pour but de soutenir des initiatives locales de petite échelle, menées au sein du périmètre du Contrat de Quartier Durable Versailles, répondant aux objectifs suivants :
• renforcer le lien social, la solidarité et/ou la convivialité dans le périmètre ;
• valoriser les compétences, les talents et les ressources du quartier ;
• permettre aux habitant.e.s et usagers/ères d'être "acteurs/actrice" de la vie de leur quartier.

Considérant qu'en date du 21/10/2025, un comité d'avis s'est réuni afin d'évaluer les 10 propositions reçues sur base des critères repris au règlement de l'appel à projets.

Considérant que le comité d'avis considère que toutes les propositions reçues répondent aux objectifs prévus au règlement et sont sélectionnés, représentant un subside total de 51.444,00 EUR, répartis comme suit :

- 51.444,00 EUR en faveur des projets suivants portés par des bénéficiaires personnes morales :
• 6.400,00 EUR pour "Fêtes de Quartier 2026 et 2027" par l'asbl Le Coin des cerises (n° entreprise BE0479882853) ;
• 1.736,00 EUR pour "Cours de crochet sur Versailles" par l'asbl Le Coin des cerises (n° entreprise BE0479882853) ;
• 1.419,20 EUR pour "Smoothie Bike de Vers'ailles" par l'asbl Vers'Aile (n° entreprise BE1020048139) ;
• 3.336,00 EUR pour "Atelier artistique - expression plastique (2.0)" par l'asbl Le cercle de la femme artiste (n° entreprise BE1020813251) ;
• 3.416,00 EUR pour "Premier pas – Handicap invisible" par l'asbl Premier pas (n° entreprise BE1015276630) ;
• 2.464,00 EUR pour "Jeunes programmateur.ice.s (2.0)" par l'asbl Brufête (n° entreprise BE0443265452) ;
• 4.912,00 EUR pour "Embellisseurs anonymes (3.0)" par l'asbl AMO de NOH (n° entreprise BE0430945759) ;
• 3.200,00 EUR pour "Contes et thé" par l'asbl AMO de NOH (n° entreprise BE0430945759) ;
• 4.816,00 EUR pour "Défi foot et sport (2.0)" par l'asbl AMO de NOH (n° entreprise BE0430945759) ;
• 4.256,00 EUR pour "Ateliers jeux" par l'asbl AMO de NOH (n° entreprise BE0430945759) ;
• 5.200,00 EUR pour "Reprise du Potager de Versailles" par l'asbl Le début des haricots (n° entreprise BE0877021936) ;

Considérant que les crédits nécessaires au versement des 2 avances, à savoir 50% et 30% du subside octroyé conformément au règlement de l'appel à projets, sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2025.

Considérant que l'opération 3.1 « Appel à initiatives locales Made in Versailles » du Contrat de Quartier Durable Versailles est subsidiée à 100% par la Région de Bruxelles-Capitale.

Afin de leur permettre de démarrer leurs actions programmées, il y a lieu de procéder à la notification des lauréats.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE:

Article 1: Le principe d'accorder un subside de 51.444,00 EUR aux lauréats du 3ème appel à initiatives citoyennes et associatives « Made in Versailles », est adopté.

Article 2: La liste des subsides nominatifs du budget 2025, pour les avances de 80% des subsides accordés à l'article 93022/33202 du budget ordinaire 2025, est adopté et répartis comme suit :

• 6.400,00 EUR pour "Fêtes de Quartier 2026 et 2027" par l'asbl Le Coin des cerises (n° entreprise BE0479882853) ;
• 1.736,00 EUR pour "Cours de crochet sur Versailles" par l'asbl Le Coin des cerises (n° entreprise BE0479882853) ;
• 1.419,20 EUR pour "Smoothie Bike de Vers'ailles" par l'asbl Vers'Aile (n°entreprise BE1020048139) ;
• 3.336,00 EUR pour "Atelier artistique - expression plastique (2.0)" par l'asbl Le cercle de la femme artiste (n° entreprise BE1020813251) ;
• 3.416,00 EUR pour "Premier pas – Handicap invisible" par l'asbl Premier pas (n° entreprise BE1015276630) ;
• 2.464,00 EUR pour "Jeunes programmateur.ice.s (2.0)" par l'asbl Brufête (n° entreprise BE0443265452) ;
• 4.912,00 EUR pour "Embellisseurs anonymes (3.0)" par l'asbl AMO de NOH (n° entreprise BE0430945759) ;
• 3.200,00 EUR pour "Contes et thé" par l'asbl AMO de NOH (n° entreprise BE0430945759) ;
• 4.816,00 EUR pour "Défi foot et sport (2.0)" par l'asbl AMO de NOH (n° entreprise BE0430945759) ;
• 4.256,00 EUR pour "Ateliers jeux" par l'asbl AMO de NOH (n° entreprise BE0430945759) ;
• 5.200,00 EUR pour "Reprise du Potager de Versailles" par l'asbl Le début des haricots (n° entreprise BE0877021936).

Article 3: La dépense est financée par un subside régional.

Annexes :

Règlement de l'appel à projets (FR / pour info) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

PV du comité d'avis (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)